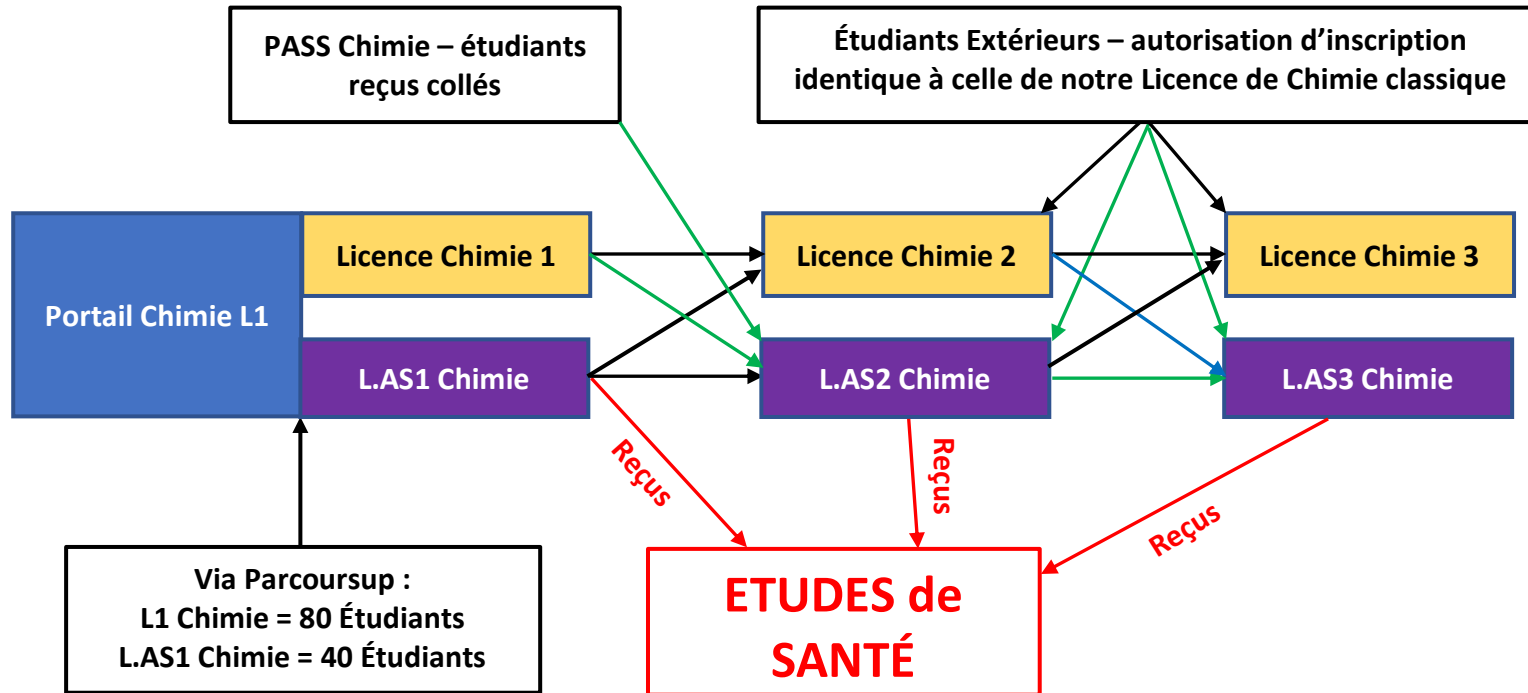


Conditions d'Inscription en Licence de Chimie Parcours PCST et L.AS Chimie :



Conditions à remplir pour s'inscrire en L.AS Chimie pour la rentrée 2022-2023 :

- 1) Les redoublants de notre Licence de Chimie ou de la PASS Chimie de cette année Universitaire ne peuvent pas accéder au parcours L.AS à la rentrée 2022-2023.
- 2) En cas de progression de la L1 vers la L2 ou de la L2 vers la L3 : l'accès à la L.AS est de droit pour tous étudiants de Chimie qui le souhaitent.
- 3) Aucune restriction du nombre d'inscrits en L.AS2 ou en L.AS3.
- 4) Tous les étudiants extérieurs à l'Université de Tours (CPGE, Licence de Physique-Chimie, Licence de Chimie, BTS Chimie ou tout diplôme équivalent) sont autorisés à se réorienter aussi bien en L.AS2 qu'en L.AS3 dans les mêmes conditions d'acceptation qu'une réorientation en L2C ou L3C (i.e. avoir validé des modules essentiels pour la chimie à hauteur de 60 ECTS pour s'inscrire en L.AS2 et 120 ECTS pour s'inscrire en L.AS3) sous réserve qu'ils n'ont jamais tenté deux fois le concours d'entrée en médecine.
- 5) Les étudiants suivant le parcours PASS Chimie peuvent intégrer la L.AS2 Chimie s'ils ont été reçus-collés et/ou ont validés leur année avec une moyenne > 10 / 20.
- 6) Les étudiants suivant le parcours PASS non-retenus peuvent, sous réserve de notre capacité d'accueil, intégrer le Portail Chimie PCST via Parcoursup avant d'être ré-intégrés en L.AS dès le L2.

Pour toutes questions, merci de nous contacter par e-mail : Benedicte.Montigny@univ-tours.fr ; jerome.thibonnet@univ-tours.fr